

M. Skelly: Oui, monsieur le Président.

M. Thacker: C'est une journée d'opposition aujourd'hui.

M. Skelly: Je présenterai peut-être le reste demain.

M. Dick: C'est samedi, demain.

M. Skelly: Lundi, alors.

[Français]

LES AUTOCHTONES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant la réinscription et l'inscription des femmes autochtones et de leurs enfants venant de ma circonscription; des Amérindiens, des Abénaquis.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 305.

[Texte]

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

Question n° 305—**Mme Sparrow:**

Au sujet de la réponse à la question n° 262, quels montants précis a-t-on affectés à chaque initiative désignée en vertu du programme du Fonds de développement de l'Ouest?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): En vertu du Fonds de développement de l'Ouest, 345 millions de dollars ont été affectés au Développement économique des autochtones, 82 millions de dollars, au Programme de développement du secteur agro-alimentaire; et 60 millions de dollars, au réseau de transport rapide de Vancouver. Les montants affectés aux initiatives liées au transport du grain de l'Ouest comprennent 1,740 millions de dollars jusqu'en 1985-1986, plus des engagements futurs accrus en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

[Traduction]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Puis-je également féliciter l'honorable secrétaire parlementaire, car finalement, après huit semaines, les mêmes questions ne figurent plus au bas de la liste. Il sait que je ne pouvais laisser échapper cette occasion.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
LES PEUPLES ABORIGÈNES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de l'attitude confuse et manipulatrice avec laquelle il aborde les questions indiennes et autochtones au Canada, favorisant ainsi l'incertitude, la méfiance, le cynisme et la violence parmi les peuples autochtones, en

1. transformant la conférence des premiers ministres d'avril en un exercice élaboré de relations publiques dans le but d'établir, avec les premiers ministres, un consensus qui ne tenait pas compte des droits légitimes des peuples autochtones;

2. élaborant des stratégies comme celles décrites dans l'étude appelée «The Buffalo Jump of the 1980s», qui va à l'encontre du rapport unanime du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens; et en

3. faisant jouer au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien un rôle d'ambassadeur de bonne entente tout en élaborant subrepticement des politiques qui endommageront irrémédiablement la relation de confiance spéciale qui existe entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones.

—Monsieur le Président, je présente aujourd'hui cette motion à la Chambre à mon grand regret, parce que nous avons actuellement au Canada une occasion exceptionnelle de travailler avec les peuples indigènes et autochtones du Canada—les Indiens, les Inuit et les Métis—pour montrer que l'autodétermination et l'autonomie politique des premiers habitants de notre pays est possible dans un État fédéral bien établi comme le nôtre, que l'autonomie politique des peuples autochtones permettrait de régler pratiquement tous les griefs anciens qui existent encore, de corriger les injustices flagrantes dont les Indiens ont été victimes et d'engager le pays dans une nouvelle voie.

● (1210)

M. Oberle: Injustices perpétrées par 50 ans de libéralisme.

M. Penner: Que le député fasse preuve d'un peu de patience! S'il reste à la Chambre une bonne partie de la journée, il aura l'occasion de se faire entendre.

Il nous faut rétablir une relation de confiance qui a été mise à rude épreuve et, maintenant que nous en avons l'occasion, mettre un terme au régime totalitaire et colonial qui a été imposé aux Indiens par la Loi sur les Indiens et par les gens qui ont veillé à son application, c'est-à-dire les bureaucrates fédéraux du ministère des Affaires indiennes. Nous devons accorder aux peuples autochtones du Canada leur autonomie politique. Mon honorable ami d'en face, qui s'est permis de m'interrompre, était membre du comité et a contribué à rendre la décision unanime. Je suis prêt à lui offrir pour cela toutes les félicitations qu'il mérite.

Certains prétendent qu'un tel système ne fonctionnera jamais. Les cyniques qui le disent ne donnent jamais de raison ni d'exemple pour expliquer pourquoi cela ne peut pas marcher. Pour ma part, je dis que cela marche déjà. Les exemples et les modèles ne manquent pas. On en a déjà parlé et je n'ai pas le temps de les mentionner de nouveau aujourd'hui.

En plus de ces modèles et de ces exemples, il y a l'argument historique qui consiste à reconnaître que les Indiens se gouvernaient eux-mêmes avant que les explorateurs et les colons